

chéri qu'il était destiné à rendre heureux? » « Vous occuperais-je, ajoutait-il, de cette Charte constitutionnelle, sublime concession d'un Roi qui ne veut gouverner son peuple que comme un père gouvernait ses enfans, de ce grand pacte social, qui fait aujourd'hui l'admiration du sage, comme il sera un jour l'objet des bénédictions de la postérité; enfin de cette constitution dont les bases, comme celles de la Maç.: sont l'égalité aux yeux de la loi et la liberté sous son empire! Vous êtes Maç.:, mes FF.: et vous savez mieux que personne, connaître la force et la beauté d'un édifice élevé sur de pareils fondements. »

Le dithyrambe, dans le style fleuri de l'époque, mettait l'accent sur le retour de la paix : « Oui, mes FF.:, le Roi en remontant sur le trône de ses pères, a fermé les portes du temple de Janus; il a voulu que la paix le précédât et l'annonçât au monde entier. Tel Phœbus dans une belle matinée d'été fait prévoir par la brillante aurore les torrens de lumière dont il va dorer, enrichir l'univers... Si le temps me le permettait, quelle foule de tableaux agréables ne pourrais-je pas faire passer sous vos yeux! Ici une jeune fille, rougissant à la fois de plaisir et de pudeur, à l'aspect imprévu de l'amant que son cœur avait choisi en secret et que la paix seule pouvait lui rendre; là, une famille entière plongée depuis longtemps dans le désespoir et les larmes, comblée tout à coup de joie, de bonheur, par le retour inattendu de celui qu'elle croyait avoir perdu pour jamais... Je vous peindrais... cette foule de héros de toutes armes, de tous grades, aussi aimables par leurs qualités sociales au milieu des villes qu'ils ont protégées et défendues qu'ils étaient terribles par leur valeur dans les champs de la victoire (1). »

La volonté de paix se manifesta même par certains témoignages d'amitié fraternelle envers les francs-maçons appartenant aux armées d'occupation. La loge d'Épinal conféra ainsi, dès le 7 avril 1814, le grade de « Rose-Croix » au commandant bavarois de la place, le capitaine baron Charles-Louis de Moltke. A Thionville surtout trente-neuf officiers de la garnison prussienne participèrent régulièrement à l'activité maçonnique et le Vénérable s'en félicitait sans réserves : « Ces TT.: CC.: FF.: distingués par la stricte observance de toutes les vertus qui caractérisent l'honnête homme, le vrai maç.: travaillent constamment avec nous et souvent nous servent de modèle : il en est résulté un avantage réel

1. Inauguration du buste du Roi, 28 août 1814, B. N. FM<sup>3</sup> 319-B. M. N., 80349 (20) et 80 189 8 (\*).

pour nos concitoyens et pour la classe malheureuse qui est très nombreuse. Pour la classe indigente en ce que les secours disponibles ont dépassé nos espérances et que nous avons rendu des secours imminents à l'humanité souffrante. Pour nos concitoyens, en ce que nos rapports suivis avec ce grand nombre d'officiers ont été promptement remarqués; alors la confiance a commencé à naître; ce grand point établi, on s'est entendu, on s'est connu et les égards, ainsi que les bons procédés, en ont été l'heureux résultat (1). »

Cette situation suscita en revanche de la mauvaise humeur chez les frères de Metz, dont l'un écrivait après une visite à Thionville : « tous maç.: que nous étions, nous n'avions pas assez de cosmopolisme (sic) pour que notre ardeur ne fût pas assez refroidie en voyant la moitié de cette députation composée d'officiers prussiens. Nous notâmes ce tort pour l'éviter à l'avenir (2) ». Dans la Meuse, quand le préfet voulut fermer une loge ouverte sans autorisation à Sampigny, il reçut la visite d'officiers prussiens qui la fréquentaient et demandaient son maintien, en invoquant « le désir de nous instruire, de pratiquer les vertus qu'on enseigne dans ces réunions, celui de vivre amicalement avec les Français qui en faisaient partie et de trouver en même temps en délassément ou un objet de diversion dans ce séjour monotone de Sampigny ». Le préfet s'en remit au général prussien, qui invita ses officiers à se retirer de la loge (3). L'évacuation des troupes alliées en 1818 mit fin à cette curieuse fraternisation.

## — II VITALITÉ DE LA MAÇONNERIE SOUS LA MONARCHIE CENSITAIRE

Après la rapide diffusion des années impériales, l'époque de la Monarchie censitaire vit se poursuivre l'activité maçonnique en Lorraine dans un style assez différent. Si le nombre des loges se réduisit quelque peu, elles connurent alors une vie animée, parfois tumultueuse. En effet, d'aigres querelles internes divisèrent souvent les ateliers, aboutissant à des départs et à des scissions. Mais d'un autre côté la vitalité de l'Art royal s'exprimait par un travail rituel plus approfondi, dont témoigne l'abondance des documents.

La fréquence des conflits et des dissidences frappe d'abord l'observateur. Cependant, si certaines péripéties nous en sont connues dans le détail, nous n'entrevoyons que très impar-

1. 27 mai 1816, B. N. FM<sup>3</sup> 430.

2. 1818, B. N. FM<sup>3</sup> 298.

3. Préfet, avril-mai 1817, A. D. Meuse, 71 M 7.